

CLUPP (Comité Local des Usagers du Port d'Ars en Ré)

Compte rendu réunion du 29 mars 2018 suivi du Conseil Portuaire

Réunion CLUPP 10 à 11 h

- **Enquête publique sur l'exploitation de cultures marines**

Ce dossier est débattu avec la municipalité. Tous s'accordent à penser que les créations et les agrandissements proposés ajouteront à la problématique de l'envasement et des difficultés à naviguer.

Les zones Fier d'Ars et Bûcheron sont saturées.

D'une manière générale, l'implantation conchylicole est déjà conséquente.

Elle est mal balisée et beaucoup d'anciennes friches ostréicoles sont toujours en place malgré des demandes de retrait répétées.

Le risque d'accident grave est réel.

Le CLUPP formulera donc son aussi son opposition dans les délais.

- **Pose des perches pour signaler les écueils de sable dans le chenal**

Les bambous de 5m annoncés sont commandés, coût 719 €, ils seront installés par la capitainerie après la barre de sable, entre les croix de St André mais après les opérations de dragage.

- **Examen du courrier d'un plaisancier et des conséquences pour le port d'Ars en Ré de la mise en place de mouillages organisés à Saint Clément des Baleines le 1^{er} mai 2018**

Un plaisancier a eu l'opportunité de changer son bateau. Celui-ci est plus grand que l'emplacement qu'il loue à l'année. La capitainerie lui trouve des emplacements ponctuels pour son nouveau bateau au prix « visiteurs » Il a le sentiment d'être pénalisé et de payer « 2 fois » alors que son ancienne place peut être relouée !

Mr HERAIL précise que la personne concernée a changé son bateau sans avoir obtenu encore la place plus grande pour laquelle il est en liste d'attente « prioritaire » Il a pris un risque compte tenu des règles. Il ajoute que la relocation de son ancienne place n'est probable qu'en période estivale de juillet et août ou il y a effectivement un déficit de places, pas sur les autres mois.

Tous comprennent aussi qu'il n'est pas de l'intérêt de ce plaisancier de rendre sa place au port car il risquerait de dépasser les 2 ans « prioritaire » et, au-delà, il devrait repartir à zéro !

Dans le même esprit un autre plaisancier a signalé à l'AUPAR notamment qu'il libèrerait sa place à l'année au port d'Ars sur les 2 mois d'été juillet et août pour se mettre aux nouveaux mouillages organisés à Saint Clément, ce plaisancier demande une « ristourne » dès lors que sa place sera relouée.

Le CLUPP propose de profiter de ces situations pour faire évoluer le règlement pour permettre de restituer aux plaisanciers concernés une partie proportionnelle de la redevance pour la période relouée. Le CLUPP ajoute que cela se pratique dans d'autres ports et que la proposition AUPAR de 10 voire 12% par mois complet est cohérente.

Mr HERAIL rappelle que le port ne connaît une pénurie de places que sur les seuls mois de juillet et d'août et que la relocation ne pourrait concerner que ces seules périodes. Il fait remarquer que pour des raisons de gestion il n'est possible de s'intéresser qu'aux périodes de relocation d'un mois complet voire, à la limite, de 15 jours s'ils sont consécutifs.

Après débat, la municipalité propose de reverser 8% de la redevance annuelle pour un mois complet de relocation, 4% pour 15 jours s'ils sont consécutifs. Pour des raisons comptables, le reversement n'interviendrait toutefois que l'exercice n+1.

Simultanément, la durée de priorité en liste d'attente serait pour ces situations précises portée de 2 à 5 ans.

Jean Louis OLIVIER maire d'Ars précise que le Conseil municipal sera saisi ce soir dans cet esprit.

- ***Dragages Chenal Fier d'Ars***

Le CLUPP signale qu'il a appris par les ostréiculteurs rencontrés dans le cadre de l'enquête publique évoquée en début de réunion que le dragage du Fier d'Ars « zone CDC » serait programmé pour mai. Il demande confirmation à la municipalité.

Après vérification, la municipalité confirme que le dragage des 5000 m³ à charge de la CDC est effectivement programmé semaine 19/20 (grandes marées de 102). La pose des perches par la capitainerie sera réalisée immédiatement à la suite.

Le CLUPP s'étonne que ces dragages se limitent à 5000 m³ et rappelle que le préfet dans un courrier précisait que la CDC avait à charge non pas 5000 mais le double 10000m³ !

Ceci explique en partie l'inefficacité de ces opérations mais pas que puisque le sable déplacé revient aussitôt ! La solution efficace consisterait à enlever le sable, ce que personne n'ignore ! Le CLUPP propose que le sujet soit repris avec l'ensemble des participants au conseil portuaire à suivre en préalable de l'ordre du jour.

Fin de la réunion CLUPP – Passage en Conseil Portuaire